

La Chambre d'appel a rendu son verdict à l'encontre de l'ancien chef de la police guatémaltèque. Evoquant un «cas limite», elle n'a cependant retenu que la complicité

# Erwin Sperisen partiellement acquitté

PHILIPPE CHEVALIER

**Procès** ► A l'issue du verdict, certains ont cru déceler une ébauche de sourire sur le visage de cire d'Erwin Sperisen. L'ancien chef de la police écope pourtant de quinze ans de prison pour sa participation active dans l'assaut meurtrier mené, le 25 septembre 2006, contre la prison guatémaltèque de Pavón. Opération qui s'était soldée par la mort de sept prisonniers, exécutés à bout portant. Sa participation à l'assassinat de trois fugitifs évadés de la prison surnommée *Infiernito* a, en revanche, été écartée, faute de témoignages probants.

Après avoir longuement hésité sur ce qu'elle a qualifié de «cas limite», la Chambre pénale d'appel et de révision retiendra que le prévenu est «complice» des sept assassinats plutôt que «coauteur». L'ancien chef de la police échappe ainsi à la prison à vie à laquelle il était promis<sup>1</sup>. Déduction faite des cinq ans de détention déjà effectués, il lui reste une peine (théorique) d'un peu moins de dix ans à purger. Ses avocats ont d'ores et déjà annoncé qu'ils porteraient à nouveau l'affaire au Tribunal fédéral, escomptant son acquittement pur et simple. D'ici là, Erwin Sperisen est assigné à résidence, entravé par un bracelet électronique<sup>2</sup>.

## «Éliminés comme des animaux nuisibles»

Sur le fond, le Tribunal n'a émis aucun doute sur le fait que les assassinats ont été planifiés, les cibles soigneusement identifiées au préalable et que la scène du crime a été maquillée afin d'entraver les futures enquêtes: «Ces hommes, même s'ils étaient des criminels, ont été éliminés comme des animaux nuisibles, dans des conditions atroces», dira la présidente.

Sur les films et les vidéos, Erwin Sperisen est omniprésent, identifiable au ruban bleu que portent chacun des 160 assaillants du commando placé hiérarchiquement sous ses ordres.

En tant que chef de la Police nationale



Les avocats de Erwin Sperisen ont d'ores et déjà annoncé qu'ils porteraient à nouveau l'affaire au Tribunal fédéral. KEYSTONE

civile, qui a mené l'assaut en lieu et place des autorités pénitentiaires. «Erwin Sperisen était nécessairement informé» a martelé la présidente du Tribunal, Alessandra Cambi Favre-Bulle. De plus, «il n'a pas bronché en apprenant la mort des détenus, indice supplémentaire de son implication». Quant au mobile, la présidente a rappelé que le prévenu, évangéliste convaincu, s'était donné pour mission de «nettoyer» la société guatémaltèque de ses éléments «indésirables».

## Zones d'ombres

Pourtant, si Erwin Sperisen a joué indéniablement un rôle important et que «sa responsabilité est très lourde», sur les photos, on voit surtout Javier Figueroa, son bras droit et ami d'enfance. Acquitté par un tribunal autrichien, ce serait lui

l'exécutant numéro un. Est-ce qu'il était acteur ou exécutait-il les ordres de son chef, toute la question est là. Au fil de la procédure, les témoignages et les preuves à charge ont montré des signes de faiblesse que les avocats de la défense ont su exploiter. Au final, la présidente a été forcée d'admettre que, du fait de la distance, temporelle et géographique, il subsistait des «zones d'ombres». Or, dans toute justice qui se respecte, le doute doit profiter à l'accusé.

Pour le premier procureur, Yves Bertossa, qui plaçait l'internement à vie, l'essentiel est que la responsabilité de l'accusé ait été reconnue: «Il est toujours plus difficile de faire condamner les responsables que les exécutants. Ce jugement rétablit un peu l'équilibre.» Quant à Philippe Grant, directeur de l'organisa-

tion Trial, qui traque les criminels dans le monde, il estime qu'«Erwin Sperisen a eu de la chance. Pas sûr qu'il ait eu autant de chance au Guatemala». Au-delà du cas particulier, ce procès, démontre, à ses yeux, qu'il est «légitime, certes difficile, mais possible, de juger des grands criminels hors de leur pays». D'autres procès sont prévus, promet-il. 1

<sup>1</sup> Il a été condamné une première fois en juin 2014. Le jugement fut confirmé en appel, en mai 2015, mais, en juillet 2017, le Tribunal fédéral a renvoyé le dossier à la justice genevoise, estimant que les droits du prévenu n'avaient pas été totalement respectés. Notre dossier complet sur [lecourrier.ch](http://lecourrier.ch)

<sup>2</sup> Il doit se présenter dans un poste de police trois fois par semaine et ne peut quitter son logement qu'entre 9h et 11h ainsi que de 14h30 à 16h30. Le tribunal a refusé d'étendre sa plage de sortie de 7h à 23h comme le demandait la défense.

## POLICE

### PATROUILLE ÉQUESTRE A GENÈVE

La police genevoise s'est dotée d'une brigade équestre qui sera chargée de la surveillance de la campagne et des zones frontalières difficilement accessibles en véhicule. Cette unité, composée de neuf personnes, a été lancée vendredi. Jusqu'à ce jour, la campagne genevoise devait faire avec une présence policière réduite, les forces se concentrant en priorité dans les villes du canton. Grâce à ces patrouilles, la police va combler un vide. La police montée sera notamment chargée de lutter contre le trafic de drogue et les cambriolages. ATS

## Un signal contre la prison des Dardelles

**Grand Conseil** ► Une pétition contre la construction de la prison des Dardelles, munie de 2285 signatures, a obtenu l'oreille attentive des députés. Vendredi, par 46 voix (EàG, PS, Verts, MCG) contre 29 refus (PLR, PDC, UDC) et 4 abstentions, le Grand Conseil a accepté de transmettre ce texte au Conseil d'Etat pour qu'il le prenne en compte. Cette pétition s'oppose à la suppression d'une parcelle agricole pour la construction d'un établissement pénitentiaire de 450 places, juste à côté de l'actuelle prison de Champ-Dollon. Le projet est devisé à près de 260 millions de francs. Pour les signataires, dont de nombreux habitants de Puplinge, «cet imposant édifice transformerait la commune en une véritable cité carcérale».

Les élus qui ont soutenu cette pétition estiment qu'il s'agit d'un signal contre le projet défendu par le conseiller d'Etat chargé de la sécurité, Pierre Maudet. Début avril, le gouvernement a adopté deux projets de loi pour la réalisation des Dardelles. Ils devraient être soumis prochainement au Grand Conseil. ELE

PUBLICITÉ

**LES VERTS** **PS**

Antonio Hodgers  
Les Verts

Anne Emery-Torracinta  
Les Socialistes

Thierry Apothéloz  
Les Socialistes

Liste n°6 au Conseil d'Etat, le 6 mai  
Engagé-e-s pour la création de places de crèche

Retrouvez Le Courrier sur internet  
[WWW.LECOURRIER.CH](http://WWW.LECOURRIER.CH)

## «Tourner la dernière page de cette tragédie»

**Grand Conseil** ► Le rapport de la Commission d'enquête sur l'affaire Adeline a été approuvé à l'unanimité.

C'est dans un silence très inhabituel que le débat sur le rapport sur le drame de la Pâquerette a eu lieu. Jeudi soir, les députés ont approuvé à l'unanimité les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements qui ont conduit à la mort d'Adeline M, une psychothérapeute assassinée par un détenu lors d'une sortie en 2013. Il aura fallu trois ans pour que ces travaux aboutissent. Les partis se sont toutefois montrés satisfaits du résultat.

Le rapport détaille les failles, au niveau de l'administration et

du pouvoir politique, qui ont permis au meurtrier Fabrice A. de préparer son évasion. Le député UDC Thomas Bläsi explique comment certaines cautions ont été abandonnées au fil des années, en matière de contrôle de la dangerosité des détenus. L'établissement pénitentiaire de la Pâquerette, a ainsi fonctionné «en vase clos» avant que le drame ne survienne (notre édition du 18 avril).

La CEP formule plus de septante pistes d'améliorations. «Chacune des recommandations devra faire l'objet d'une évaluation de la part du Conseil d'Etat pour que notre travail soit complet», relève Roger Deneys, député PS.

Il y a dix jours, lors de la publication du rapport, le gouver-

nement a affirmé devant la presse que les mesures avaient déjà été prises. Jeudi, le magistrat Pierre Maudet a confirmé ces propos: «L'Etat a failli et nous avons tout mis en œuvre, dès le premier jour qui a suivi le drame, pour qu'un tel événement ne se reproduise pas. Nous n'avons pas attendu ce rapport, qui arrive cinq ans plus tard.»

**Malgré cette tragédie**, Christian Zaugg invite l'exécutif à ne pas abandonner la sociothérapie à l'avenir. «Car les criminels condamnés finissent par sortir de prison. Il nous faut donc préparer leur réinsertion et c'est le principe de ce concept pénitentiaire.»

Certains députés sont aussi revenus sur les difficultés, pour la CEP, de mener à bien une telle

mission. «Le travail était sans doute excessif pour un parlement de milice, dans un tel délai», a expliqué Roger Deneys, l'un des deux rapporteurs. «Trois ans pour rendre ce rapport, c'est trop long, a critiqué Vincent Maitre, député PDC. Cela a alimenté la souffrance des proches. Cette lenteur nous renvoie à nos propres limites, alors qu'il s'agissait d'un travail de spécialistes.»

Le collectif Justice pour Adeline a écrit aux députés, après avoir pris connaissance du rapport de la commission. Il a exprimé sa satisfaction face aux conclusions du Grand Conseil. «Avec cette publication, nous pouvons enfin tourner la dernière page de cette tragédie.»

ERIC LECOULTRE